

# CONSEIL MUNICIPAL du 22 Mai 2024

à 18h30

**Présents** : Claudie DECONIHOUT, François ROME, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Pierre BONNAFOUX, Laure CORVAISIER, Jean-Marie ANGELVIN, Martin FEIGNEUX, Luc PLAUCHUD,

**Absents excusés** : Charles CAUMARTIN donne pouvoir à Claudie DECONIHOUT

**Secrétaire de Séance** : Cécile LAUGIER

## **Ordre du jour**

- **Délibérations**
  - Signature promesse de bail servitudes d'accès avec la société Sonnedix
  - Acceptation du principe de vidéoprotection sur la commune
  - Révision du prix de vente des terrains du lotissement Saint Laurent
  - Prorogation prêt n°00602943580 du budget annexe pour un an
  - Vente de parcelles « Remise Mogis »
  - Prix des concessions du cimetière
- **Informations**
  - Début des travaux des ailes du moulin
  - Cave du château SCIUTTI
  - Travaux de voirie
  - Repas des « Anciens »
  - Association l'Abri de Puimichel
  - Appartement La Porte Rouge
  - Réunion publique PAV DLVAgglo
  - Fête champêtre de l'hippodrome d'Oraison
  - Bilan opération « Nettoyons le Sud »
- **Questions diverses**

## **Ouverture de la séance à 18h30**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 08 04 2024 par l'ensemble du Conseil Municipal.

**Demande de rajout d'une délibération pour achat cave (parcelle G67).**

## **Délibérations** :

- ✓ **Signature promesse de bail servitudes d'accès avec la société ALOE ENERGY**
  - ✓ Dans le cadre du développement d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la Commune de PUIMICHEL la société ALOE ENERGY souhaite conclure avec la Commune :
    - une convention de servitudes, d'occupation et d'utilisation des voies et chemins appartenant à la Commune de PUIMICHEL.

- ✓ La convention octroie un droit d'accès et par conséquent, un droit d'accès en tout temps et heures de toutes personnes, tous véhicules, grues et engins, notamment pour la construction, l'exploitation, la maintenance, la rénovation, le remplacement, notamment de toute installation si nécessaire.
- ✓ La convention octroie un droit de passage et par conséquent, un droit d'effectuer des travaux de confortement si nécessaire.
- ✓ La convention octroie un droit d'enfouissement de câbles et par conséquent, un droit d'effectuer des travaux d'enfouissement des câbles si nécessaire.
- ✓ Les fonds dit « servants » sont plusieurs voies appartenant à la Commune. Ils sont précisés dans le projet d'acte et sur le plan annexé.
- ✓ Ces droits sont consentis à la Société pour la durée du projet (période initiale de 30 ans, prorogeable deux fois dix années).
- ✓ Il est, d'ores et déjà, précisé que la Société peut se faire substituer par une autre entité dédiée et constituée pour porter ce projet spécialement.

Le Maire propose de faire ajouter d'autres points, notamment la remise en état des voies empruntées. Une commission sera tenue pour débattre sur les points.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide **de repousser le vote de cette délibération** au prochain Conseil Municipal afin d'avoir le temps de l'étudier.

### ✓ **Acceptation du principe de vidéoprotection sur la commune**

Le Maire explique que la surveillance de la voie publique (rues, routes, etc...) ou d'un lieu ouvert au public (mairie, agence postale, ...) peut-être autorisée pour certains motifs.

Le public doit être informé de l'existence du système de vidéosurveillance. La conservation des images ne peut dépasser 1 mois.

Surveiller la voie publique ou un lieu ouvert au public peut être autorisé pour les motifs suivants :

- Protection des bâtiments et installations publics et leurs abords ;
- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants
- Prévention d'acte de terrorisme.

C'est pourquoi il est envisagé d'installer un système de caméras de vidéosurveillance.

La présente délibération a pour objet d'acter la décision du Conseil Municipal sur la réalisation de ce projet en lien avec la gendarmerie, qui participe à la définition des besoins de la Commune et des moyens à mobiliser.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à **l'unanimité** :

- Approuve la nécessité d'installer un système de vidéosurveillance sur la Commune de Puimichel
- Dit que le projet précisant le nombre de caméras et leurs lieux d'implantation devront faire l'objet d'une délibération spécifique.

### ✓ **Révision du prix de vente des terrains du lotissement Saint Laurent**

Suite au résultat du compte administratif 2023 du lotissement St Laurent, le calcul du prix de revient du lotissement a été pris en compte pour déterminer un prix plus juste.

Le prix de vente proposé est de : 120 € le m<sup>2</sup>.

Un tour de table a lieu pour que chaque Conseiller s'exprime sur ce prix de vente.

Après délibération (**6 voix pour 120 €, 4 voix pour 130 €**), le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le prix de vente de 120 € le m<sup>2</sup>.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet de vente.

### ✓ **Prorogation prêt n°00602943580 du budget annexe pour un an**

- ✓ **Un premier prêt relais** a été contracté le 10/07/2021 d'un montant de **200 000 €** pour une durée de **24 mois** (Cf : Délibération N° 2021/005). Ce prêt arrivant à échéance le 10/07/2023 a été prorogé une

première fois.

- ✓ Suite à un retard d'exécution des travaux et la difficulté à vendre les terrains, l'établissement bancaire a été contacté afin de **proroger le prêt actuel selon les conditions suivantes** :

Montant prorogé	: 200 000,00 €
Durée initiale	: 24 mois
Date d'échéance actuelle	: 10/07/2024
Durée prorogée	: 12 mois supplémentaires
Nouvelle date d'échéance	: 10/07/2025
Taux actuel	: 4.07 %
Nouveau taux	: 4.10 %
Périodicité des intérêts	: Trimestrielle
Frais de dossier	: 300,00 €
Remboursement du capital	: Par anticipation ou à terme sans pénalités dès l'encaissement des subventions ou du produit de la vente des terrains

Le Conseil Municipal autorise à l'**unanimité** Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### ✓ **Vente de parcelles « Remise Mogis »**

Monsieur Ludovic Vallé s'est porté acquéreur de la parcelle G430 et une partie de la parcelle G431 pour la somme de 30 000 €.

Un compromis de vente doit être signé devant notaire.

Pour autoriser le Maire à vendre cette parcelle et signer tout document y afférent.

Le Conseil Municipal autorise à l'**unanimité** Madame le Maire à procéder à cette cession et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### ✓ **Prix des concessions du cimetière**

- ✓ La Commune de Puimichel compte 4 cimetières pour lesquels la révision tarifaire des concessions date du 10 septembre 2003.
- ✓ Les tarifs sont en fonction du type et de la durée de la concession, ils sont les mêmes pour tous les cimetières.
- ✓ Vu la délibération du 10 septembre 2003 relatif aux tarifs des concession des cimetières.
- ✓ Il est proposé de faire évoluer ces tarifs pour l'année 2024 comme suit :

TYPE	DUREE	CONCESSION	TARIF
Pleine terre ou caveau	30 ans	2,5 m <sup>2</sup> (pleine terre 1place / caveau 2 places)	350€
	50 ans	2,5 m <sup>2</sup> (pleine terre 1place / caveau 2 places)	500€
	30 ans	3,75 m <sup>2</sup> (caveau 4 places)	550€
	50 ans	3,75 m <sup>2</sup> (caveau 4 places)	700€
	30 ans	5 m <sup>2</sup> (caveau 6 places)	700€
	50 ans	5 m <sup>2</sup> (caveau 6 places)	900€

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'**unanimité** :

- Approuve les tarifs proposés

## ✓ **Achat Cave de la parcelle G67**

Cave du château SCIUTTI : achat de cette cave qui ne faisait pas partie de l'acte de vente de la parcelle G68 du château au prix de 500 €.

Le Maire explique le contexte de cette transaction.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à **l'unanimité** :

- Autorise le Maire à acheter cette parcelle et signer tout document y afférent.

### **Informations :**

- Début des travaux des ailes du moulin
- Travaux de voirie : au chemin de l'Alifant pose de drains et engrèvement, à l'Hospitalet, au passage à gué du Grand Rieu les travaux commencent bientôt, la place Gervais Bonnafoux : un bloc de béton trouvé lors du travail de rénovation de la place et de nombreuses racines. Trou en formation sur la chaussée à l'entrée du village : en face cimetière : projet de travaux pour reboucher la fragilité de l'enrobée. Chemin de Rouit.
- Repas des « Anciens » au mois de septembre : ok prévu le 12 Septembre.
- Association l'Abri de Puimichel : annulation du concert organisé au mois de juillet
- Appartement La Porte Rouge : réflexion ouverte sur les possibilités de travaux de cet appartement
- Réunion publique PAV DLV Agglo : Lundi 27 mai 18h30 à la chapelle
- Fête champêtre de l'hippodrome d'Oraison le 19 Juin : spectacle des enfants de l'accueil de loisirs d'Oraison, repas assuré par des Food-trucks, clôture des inscriptions le 13 Juin.
- Bilan opération « Nettoyons le Sud ».
- Agrandissement de l'hôpital de Manosque : cf courrier de C. Galtier
- Courrier de PAA (Provence Alpes Agglo) : Demande à Eliane BAREILLE pour réserver certains cols pour les vélos.
- Commission de révision des listes électorales : proposition de 11 radiations (personnes ayant déménagées).

**La séance est levée à 20h00.**